



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

254^e séance

Mardi 1er avril 2003, à 15 heures
New York

Président : M. Maiolini (Italie)

En l'absence du Président, Mme Cedeño Reyes (Venezuela), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Échange de vues général (suite)

M. Pokotylo (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais féliciter M. Maiolini de son accession à la présidence de la Commission du désarmement et dire combien nous sommes convaincus que sa sagesse et son expérience serviront les intérêts de toutes les délégations et permettront enfin de débloquer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. La délégation ukrainienne donne l'assurance de tout son appui et de son entière coopération en vue de faire progresser les travaux de la Commission.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa déclaration liminaire détaillée.

L'Ukraine reconnaît l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe spécialisé et délibérant au sein de l'ONU permettant de tenir des délibérations approfondies et de procéder à l'examen de questions spécifiques ayant trait au désarmement, ce qui nous permet de mettre au point des recommandations concrètes et de faciliter ainsi les

négociations sur les instruments en matière de désarmement. Nous sommes convaincus que la Commission a un rôle de plus en plus important à jouer dans la promotion du contrôle des armements et de la non-prolifération.

À cet égard, nous voudrions souligner qu'il est important de renforcer le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

À la présente session, la Commission du désarmement continuera à examiner les moyens de parvenir au désarmement nucléaire ainsi que les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Les deux documents dont nous sommes saisis constituent une bonne base pour tenir des débats productifs et élaborer des propositions et des recommandations de fond. Ma délégation exprime sa reconnaissance aux présidents sortants des groupes de travail pour les efforts qu'ils ont déployés.

Le désarmement nucléaire reste l'un des objectifs et des défis en matière de désarmement les plus importants qui attendent la communauté internationale. Il est regrettable de constater que l'augmentation des dépenses militaires, l'avenir incertain du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement et les problèmes relatifs au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne sont que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



quelques-uns des aspects qui caractérisent la situation actuelle dans ce domaine.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des préalables au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Ukraine, dont le rôle en matière de désarmement nucléaire peut servir d'exemple, reste l'un des partisans les plus fermes et les plus constants des efforts visant à parvenir à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En même temps, nous reconnaissons que la voie menant à cet objectif n'est ni facile ni simple.

Nous nous rangeons à l'avis des délégations qui ont déclaré que parvenir au désarmement nucléaire est impossible sans la réalisation d'une stabilité stratégique, qui doit inclure les facteurs économiques, sociaux, humanitaires et environnementaux. Nous sommes convaincus que le rôle des armes nucléaires devrait être réduit dans les doctrines de sécurité nationale.

Le désarmement nucléaire devrait se poursuivre, y compris l'entrée en vigueur et la mise en oeuvre du TICE ainsi que l'aboutissement des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La prévention de l'implantation d'armes et d'une course aux armements dans l'espace devrait figurer parmi les questions inscrites au programme de la communauté internationale.

Des questions telles que les raisons pour lesquelles les États possèdent leur nombre actuel d'armes nucléaires, la révision des concepts actuels de dissuasion, le rôle que doivent jouer les armes nucléaires non stratégiques, la transparence des inventaires d'armes nucléaires et les mesures encourageant l'irréversibilité des réductions d'armements devraient faire l'objet d'un débat plus poussé et d'un examen approfondi.

La délégation ukrainienne appuie la proposition faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, concernant la création d'une commission internationale sur les armes de destruction massive, qui examinerait les problèmes relatifs à la destruction, la non-prolifération et l'utilisation à des fins terroristes de ces armes et ferait des recommandations concrètes à cet égard.

Assurer la sécurité mondiale est impossible sans stabilité régionale et sous-régionale. La méfiance crée

un climat d'insécurité entre les États, qui les incite à stocker des armes à des fins de légitime défense. L'Ukraine estime que la relation entre le renforcement de la confiance et le recours aux armes classiques est un élément essentiel à prendre en compte dans le processus de consolidation de la paix et de réduction des tensions.

Les mesures de confiance continuent d'être des instruments efficaces tant pour prévenir les conflits que pour instaurer la paix dans des situations d'après conflit. La bonne mise en oeuvre des mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité offre non seulement la possibilité de renforcer notablement la paix et la stabilité mais aussi de promouvoir le processus de limitation des armements et de désarmement ainsi qu'un climat d'intégration et de coopération socioéconomiques. Par ailleurs, nous pensions nous aussi que les mesures de confiance doivent être mises en oeuvre à titre volontaire et réciproque, en tenant compte des spécificités de chaque région et de la nature des différends et des conflits existants.

L'Ukraine possède une vaste expérience de l'application des mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité aux niveaux multilatéral et bilatéral. L'Ukraine a conclu à ce jour des accords bilatéraux concernant ces mesures avec la République slovaque, la Hongrie et le Bélarus. Nous poursuivons la négociation des accords pertinents dans ce domaine avec la Roumanie, la République polonaise et la République de Moldova.

Le 25 avril 2002, la République de Bulgarie, la Géorgie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la République turque et l'Ukraine ont adopté le Document relatif aux mesures navales de confiance et de sécurité en mer Noire. Ce Document, qui introduit une nouvelle approche de la coopération des États dans les domaines militaire et politique, prévoit les principaux éléments suivants : coopération et contacts dans le domaine naval, invitations dans des bases navales, échange d'informations navales, manoeuvres navales annuelles de confiance et mécanisme de consultations. La mise en oeuvre du Document par les six États de la mer Noire a débuté le 1 janvier 2003.

À notre sens, il serait utile d'inclure une référence aux mesures navales de confiance et de sécurité dans le chapitre pertinent du document relatif aux mesures de confiance concrètes dans le domaine

des armes classiques, sur lequel nous espérons que la Commission du désarmement pourra parvenir à un accord d'ici la fin de la présente session.

M. Seetharam (Inde) (*parle en anglais*): Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Maiolini pour son élection à la présidence de la Commission du désarmement pour la session de fond de 2003. L'expérience et les compétences qu'il apporte à cette instance sont réellement précieuses pour nos délibérations. Je puis assurer le Président et les présidents des groupes de travail de la coopération constructive de ma délégation dans la recherche d'une issue fructueuse à la présente session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour les initiatives qu'il a prises et le dynamisme qu'il a apporté au travail de désarmement multilatéral ces cinq dernières années.

Il est assez regrettable que, pour des raisons de logistique, la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de tenir une session de fond en 2002 pour conclure le cycle triennal de travail qui avait commencé en 2000. Nous nous réunissons donc maintenant, à un moment où le climat de sécurité est soumis à des tensions beaucoup plus fortes, au niveau international, par suite des derniers événements. La guerre en Iraq a remis en question de nombreux postulats que la communauté internationale avait tenu pour établis, minant ainsi la Charte même et la volonté des Nations Unies. Dans ces temps troublés, certains sont portés à exprimer des doutes quant à ce que la Commission du désarmement peut réellement accomplir ou la façon dont elle pourrait contribuer à la recherche de la paix et d'une sécurité qui demeure intacte pour tous. De l'avis de ma délégation, il ne fait aucun doute que la Commission du désarmement doit démontrer, en particulier dans la présente conjoncture, qu'il est urgent pour le monde d'agir de façon collective et multilatérale par l'entremise d'une instance représentative et universelle pour traiter des questions de paix et de sécurité qui nous concernent tous. Nous devons porter notre regard au-delà des coalitions de bonnes volontés pour traiter les problèmes auxquels nous sommes confrontés et restaurer l'inviolabilité et la crédibilité des normes auxquelles nous sommes en mesure de souscrire collectivement.

Les sujets dont nous traitons – les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques – sont particulièrement urgents et d'actualité dans les circonstances présentes. Il est donc important que nous achevions les travaux de cette session dans un esprit de compromis et de coopération mutuels.

Au cours des sessions antérieures, nous avons réaffirmé que l'Inde reste résolument attachée au désarmement nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais bien définis.

La fin de la guerre froide avait créé la possibilité de réduire la suprématie des armes nucléaires. À l'inverse, nous avons vu la majeure partie du monde tolérer des agissements permettant à une poignée de nations de conserver leurs arsenaux à tout jamais. Il s'est avéré que les entreprises soi-disant sans équivoque qui ont suivi s'inscrivaient, en réalité, dans un exercice subtil visant à donner le change. La recherche d'avantages unilatéraux a débouché sur l'adoption de mesures qui remettent en question l'irréversibilité des réductions promises. On ne se dirige aucunement vers l'abandon collectif du principe du « recours en premier aux armes nucléaires ». Au contraire, le terrain est devenu favorable à l'apologie de l'emploi préventif, tandis que l'on s'achemine vers la mise au point de nouveaux types d'armes, justifiés par de nouveaux raisonnements. On observe également une tendance à revenir sur les promesses données au sujet des garanties négatives de sécurité. Le régime de la non-prolifération de caractère discriminatoire dévoile ses fissures, tenant à ses dysfonctionnements inhérents, et semble voué à voir son existence même remise en cause.

Ces faits, conjugués à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, n'augurent rien de bon quant à un désarmement nucléaire rapide. La Commission du désarmement ne saurait permettre que le fossé continue de se creuser. Elle doit dresser un plan d'action qui nous indique clairement à tous la direction à suivre si nous voulons rester attachés à l'objectif à terme d'un désarmement nucléaire véritable.

À la session de 2001, l'Inde a présenté un document de travail, publié sous la cote A/CN.10/2001/WG.1/WP.3, qui recensait des mesures concrètes à prendre aux fins de cet objectif. Nous sommes heureux de constater que certains des éléments

figurant dans notre document de travail ont été pris en compte dans le document révisé que le Président du groupe de travail nous a soumis pour examen cette année. Tout en saluant cette initiative, j'aimerais rappeler que la Commission du désarmement doit présenter ses recommandations et son rapport de façon à permettre une application universelle des mesures proposées, et pas seulement de la part des États parties aux traités considérés ou de certains groupes de pays idéologiquement proches. Ma délégation fera des recommandations appropriées dans les prochains jours afin que le rapport issu de cette instance tienne véritablement compte du caractère universel de la Commission du désarmement.

En tant qu'initiateur de mesures de confiance dans notre propre région, l'Inde reconnaît l'utilité de telles mesures dans le domaine des armes classiques aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons qu'il sera au demeurant commode de disposer d'une série de directives – il en existe déjà un grand nombre – et d'exemples qui soient facilement accessibles et dont puissent s'inspirer les parties intéressées, qui les utiliseraient de leur plein gré tout en les adaptant à leurs conditions spécifiques.

Il existe également d'importants mécanismes multilatéraux dans le domaine des armes classiques, et promouvoir leur respect constitue une mesure de confiance. L'Inde participe activement au processus de la Convention sur certaines armes classiques, puisqu'elle en a ratifié tous les protocoles, y compris le Protocole II modifié. Nous avons également entrepris de mettre en oeuvre le Programme d'action qui a été adopté lors de la Conférence internationale sur les armes légères, et nous attendons avec intérêt la première conférence biennale, qui doit se tenir à New York en juillet de cette année. Si les protocoles à la Convention sur certaines armes classiques étaient ratifiés par un nombre accru de pays et si le Programme d'action sur les armes légères était véritablement mis en oeuvre, la confiance s'en trouverait dès lors renforcée.

Tout en examinant une liste des mesures envisageables, nous ne devons pas perdre de vue que renforcer la confiance entre des pays nécessite un investissement considérable en temps et en énergie. Il est primordial de veiller à ce que les mesures concrètes demeurent transparentes et prévisibles sur une longue durée, afin d'instaurer la confiance dans la sincérité des parties concertées. L'efficacité des mesures

unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales ne saurait être mesurée qu'à l'aune de la sincérité des intentions collectives qu'elles traduisent.

Le document révisé que le Président du Groupe de travail a présenté constitue une bonne base de travail pour les travaux à accomplir durant la présente session.

Alors que la notion même de multilatéralisme se trouve menacée dans le contexte du désarmement, la Commission du désarmement est naturellement appelée à être ballottée, tiraillée et soumise à pression par différentes parties. Néanmoins, cette institution ne peut pas se permettre de succomber sous l'effet de telles tentatives. Nous devons nous efforcer de parachever le travail que nous avons entrepris pour le cycle actuel de trois ans, contribuant ainsi de façon notable à la paix et à la sécurité internationales. La Commission verra que ma délégation ne manquera pas de faire preuve de l'esprit de coopération et de compromis qui est nécessaire pour accomplir notre mission.

M. Erendo (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les autres membres élus du Bureau. Je suis convaincu que, sous la direction de M. Maiolini, la Commission saura élaborer des recommandations utiles, qui serviront de base aux délibérations de la prochaine session de l'Assemblée générale sur les deux questions importantes à l'examen.

Je souhaite également remercier M. Jayantha Dhanapala de sa déclaration liminaire. De par l'action qu'il mène depuis longtemps et avec dévouement en faveur du désarmement, en sa qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala a activement contribué à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Ma délégation souscrit pleinement aux vues exprimées par le représentant de l'Indonésie, qui est intervenu au nom du Mouvement des pays non alignés. Cependant, je voudrais faire quelques commentaires supplémentaires reflétant la position de ma délégation.

Nous nous réunissons à un tournant décisif des relations internationales. Malgré les efforts déployés de concert par la communauté internationale, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'est toujours pas endiguée.

Le 11 septembre nous a ouvert les yeux quant au risque de voir des acteurs non étatiques mal intentionnés avoir accès à ces armes. C'est pourquoi garantir le strict respect et la mise en oeuvre efficace de tous les accords internationaux est devenue la plus haute priorité de la communauté internationale. Sans un tel engagement et sans leur plein respect, les Objectifs du Millénaire pour le développement – à savoir libérer les peuples du fléau de la guerre et éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive – demeureront une simple déclaration de bonne intention.

Nous avons la ferme conviction que le désarmement nucléaire est essentiel non seulement pour résoudre un large éventail de problèmes liés au désarmement et à la non-prolifération, mais aussi pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, ma délégation accorde une importance particulière à l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à la préservation de son intégrité, car il constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération. La désaffection progressive à l'égard du désarmement nucléaire auquel le Secrétaire général adjoint a fait allusion ne devrait pas entamer la crédibilité et l'efficacité du TNP.

Lors de la Conférence d'examen de 2000, les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagées à mettre en oeuvre les recommandations et les mesures concrètes énoncées dans le document final. Toutefois, l'une des recommandations clefs, à savoir la création d'un organe subsidiaire approprié de la Conférence du désarmement chargé de traiter spécifiquement des questions de désarmement nucléaire, n'a toujours pas été mise en oeuvre. La Conférence du désarmement n'a malheureusement pas été en mesure de se mettre d'accord sur son programme de travail et d'entamer les travaux de fond sur nombre de questions urgentes en matière de désarmement.

Ma délégation, comme beaucoup d'autres, appelle de ses voeux l'entrée en vigueur à bref délai du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de devenir Partie au Traité et d'y adhérer le plus tôt possible.

Nous pensons également que la conclusion d'un traité, universel et vérifiable, sur l'arrêt de la

production des matières fissiles est une tâche immédiate pour la Conférence du désarmement. Le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, prenant la parole devant la Conférence, il y a deux ans, avait proposé qu'en attendant la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, les États dotés de l'arme nucléaire déclarent un moratoire sur la production des matières fissiles utilisables à des fins militaires et qu'ils facilitent une plus grande transparence en faisant état de leurs stocks actuels. Il avait également instamment demandé à l'Organisation des Nations Unies de créer un Registre de tous les stocks de matières fissiles utilisables à des fins militaires. Nous estimons que cette proposition demeure valide et d'actualité.

La Mongolie considère que la création de zones exemptes d'armes nucléaires a un impact positif sur la sécurité et la stabilité régionales. La Mongolie, en tant que pays exempt d'armes nucléaires, a adopté, au niveau national, les textes législatifs nécessaires et s'efforce désormais d'institutionnaliser son statut de pays exempt d'armes nucléaires au niveau international. Ma délégation est convaincue que le document de travail du Président sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire facilitera les délibérations de la Commission durant la présente session.

Ma délégation espère que la Commission du désarmement sera en mesure de formuler des recommandations concrètes sur les mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques. Nous pensons que, même si en soi, les mesures de confiance ne constituent pas un désarmement concret, elles créent néanmoins un environnement propice aux négociations sur le désarmement et permettent de renforcer la confiance et l'interaction entre les États. Il existe de multiples exemples de mesures de confiance, prises aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral, qui contribuent à la stabilité et à la sécurité et complètent les accords internationaux en matière de maîtrise des armements.

Comme le Secrétaire général adjoint l'a souligné dans ses observations préliminaires, les questions liées à la réduction des armes classiques sont extrêmement complexes

« parce qu'il est légitime que les États possèdent des armes de ce type pour les besoins de leur défense et parce que des motivations

commerciales et politiques en sous-tendent fréquemment la fabrication, le perfectionnement permanent et l'exportation ». (voir A/CN.10/PV.251)

L'Ambassadeur Maiolini, notre Président, nous a mis en garde, dans son éloquent discours d'ouverture, contre la tentation de nous montrer trop ambitieux. Ma délégation partage pleinement son point de vue sur cette question, mais je voudrais ajouter que nous devrions aussi nous montrer tenaces lorsqu'il s'agit d'atteindre nos objectifs.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est heureuse de souhaiter la bienvenue à M. Maiolini, en qualité de Président de la Commission, et est prête à coopérer étroitement avec lui lors de cette session de la Commission du désarmement.

Le XXI^e siècle s'est accompagné de nouvelles tendances et de nouveaux défis dans le domaine du développement des relations internationales. Nous sommes convaincus que relever ces défis nouveaux et modernes ne sera possible que grâce à la consolidation des efforts de la part de la communauté internationale. À notre sens, nous devons donc débattre de l'édification d'un ordre mondial démocratique qui permettrait de garantir la conjonction harmonieuse des approches et intérêts divers, et parfois opposés, des États, afin de maintenir et de renforcer la stabilité stratégique mondiale et de créer un nouveau système de sécurité à dimensions multiples.

Le recours unilatéral à la force militaire, en transgression de la Charte des Nations Unies et en violation des principes du droit international, pourrait ébranler le système de sécurité internationale et encourager les pays, individuellement, à acquérir des armes de destruction massive.

Dans ce contexte, nous considérons que la guerre en Iraq est une erreur politique grave. L'un des mécanismes multilatéraux les plus efficaces a été et demeure la maîtrise des armements et le désarmement. À ce jour, grâce aux efforts collectifs déployés par la communauté internationale, un corpus juridique international solide a été constitué et permet d'assurer la stabilité stratégique. Je voudrais évoquer ici plusieurs accords ayant résisté à l'épreuve du temps, dont START I; le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); la

Convention sur les armes biologiques; la Convention sur les armes chimiques; le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe; les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires; et un certain nombre d'autres accords.

La Russie appuie la poursuite du renforcement et du développement des normes juridiques internationales en matière de stabilité stratégique et de sécurité internationale. Nous avons foi dans les méthodes politiques et diplomatiques pour régler les problèmes de désarmement, dans le cadre d'instances telles que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement des Nations Unies, ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous sommes convaincus que le potentiel d'instances de cette nature est loin d'avoir été totalement exploité et qu'il pourrait être mis à profit plus fructueusement.

Il n'y a pas d'autre solution que nos efforts conjoints dans ce domaine, car adopter une approche différente, notamment l'approche militaire, ne constitue nullement le moyen permettant de régler les problèmes du désarmement et de renforcer les régimes de non-prolifération.

Les questions de désarmement nucléaire sont prioritaires pour la Russie. Notre pays déclare non seulement son attachement à l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires et de la conclusion d'un traité de désarmement complet et général, appliqué sous un contrôle international strict et efficace, mais il prend en outre les mesures qui en découlent dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous avons ratifié et avons entrepris de mettre en oeuvre tous les traités visant à parvenir à un véritable désarmement nucléaire.

La conclusion du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre la Russie et les États-Unis, et la signature de la Déclaration commune sur les nouvelles relations entre la Russie et les États-Unis ont été des étapes majeures sur la voie du désarmement nucléaire, et revêtent une très grande importance pour la mise en place d'un système sécuritaire international au XXI^e siècle. Le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs prévoit la poursuite du processus de désarmement et de maîtrise des armements à un moment où le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques n'a plus cours et où le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la

Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) n'est plus pertinent, et alors que d'autres accords de désarmement sont sérieusement mis à l'épreuve. Le nouveau Traité vise à contribuer notamment au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire.

Nous notons que certains progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire et conformément aux obligations énoncées dans l'article VI du TNP. La Russie estime que l'élimination complète des armes nucléaires ne sera possible que si l'on procède par paliers progressifs et sur la base d'une approche globale, avec la participation de toutes les puissances nucléaires, et bien entendu, si la stabilité stratégique se maintient.

Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance constante du TNP, instrument majeur du droit international qui vise à contenir la menace de la prolifération des armes nucléaires et qui, de ce fait, est un facteur de stabilité régionale et mondiale. C'est pourquoi nous estimons que le processus d'examen doit être garanti au niveau approprié afin que la Conférence d'examen des Parties au TNP en 2005 soit un succès.

Un élément clef du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons donc qu'il est de la plus haute importance que tous les pays – essentiellement ceux dont dépend l'entrée en vigueur dudit Traité – le signent et le ratifient aussi rapidement que possible.

La Russie continue de préconiser l'élaboration et la conclusion rapides d'une convention internationale visant à lutter contre les actes de terrorisme nucléaire. À notre avis, nous devons renforcer l'interaction entre les organisations nationales et internationales pour lutter contre le commerce illégal de matières nucléaires et radioactives, et nous devons nous attacher à renforcer les bases de données touchant au commerce illicite de ces matières. Un élément clef de la réduction au niveau géographique de la possession d'armes nucléaires est la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde.

Je voudrais dire maintenant à quel point nous nous félicitons du travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Agence a considérablement renforcé son système de garanties,

lequel est aujourd'hui un élément important du régime de non-prolifération nucléaire et offre le niveau de confiance voulu pour assurer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appuyons le projet international de l'AIEA relatif aux réacteurs nucléaires innovateurs et aux cycles de combustible, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de M. Poutine, le Président de la Fédération de Russie, visant à mettre au point des technologies nucléaires stables qui ne se prêtent pas à la prolifération.

Lorsque nous examinons cette question, il ne nous faut pas sous-estimer le problème des vecteurs, qui constituent une composante nécessaire des armes nucléaires. Le lancement à La Haye du Code de conduite international en vue de prévenir la prolifération des missiles balistiques a été, dans ce domaine, une mesure importante. À cet égard, je voudrais également mentionner l'initiative russe bien connue visant à mettre en place un système de contrôle mondial de la non-prolifération des missiles et de la technologie des missiles, système qui prévoit une participation à égalité et non discriminatoire de tous les États intéressés sous l'égide de l'ONU.

Le désarmement nucléaire – en particulier la réduction des armes stratégiques offensives – est indissolublement lié à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est pour cette raison que je souhaite appeler l'attention de la Commission sur l'initiative russo-chinoise visant à mettre au point un accord global pour empêcher le lancement d'armes dans l'espace et l'utilisation ou la menace de l'utilisation de la force contre des objets spatiaux. Nous lançons un appel pour que la Conférence du désarmement entame immédiatement les travaux dans ce domaine, dans le contexte d'un programme de travail équilibré.

Nous aimerions à cet égard informer la Commission que la Russie a déjà commencé à mettre en oeuvre l'initiative qu'elle avait annoncée, consistant à faire savoir à l'avance qu'elle prévoyait de lancer des objets dans l'espace en indiquant leur objectif déclaré et leurs paramètres de base. Ces informations sont disponibles sur le site Web du Ministère russe des affaires étrangères. Nous demandons aux États qui lancent des objets dans l'espace de s'associer à la mise en oeuvre de cette mesure de confiance.

Un examen des politiques de défense de la très grande majorité des États du monde montre clairement que ceux-ci continuent d'avoir des armes classiques dans leurs arsenaux. Avec le développement de la technologie militaire, les armes classiques deviennent plus sophistiquées et plus perfectionnées et, dans certains cas, ont des capacités de frappe bien plus grandes.

Dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, la Russie tient à souligner que la viabilité et l'efficacité du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) doivent être préservées et renforcées. À cet égard, nous accordons le plus haut rang de priorité à la prompte entrée en vigueur de l'Accord sur l'adaptation du Traité FCE, signé à Istanbul le 19 novembre 1999, dont nous estimons qu'il devrait être ratifié sans retard artificiel. En ce qui concerne la partie russe, le Président Poutine a soumis l'Accord à la Douma d'État pour qu'elle le ratifie. Comme la Commission le sait bien, le processus d'élargissement de l'OTAN est en cours depuis plusieurs années. Les intérêts sécuritaires en Europe seraient donc renforcés par une adhésion rapide à l'Accord sur l'adaptation du Traité FCE de la plupart des États européens qui n'en sont pas encore parties et qui ont l'intention de se joindre à l'OTAN.

La Russie attache également une grande importance aux mesures de confiance en Asie. Le 15 juillet 2001, les Présidents du Kazakhstan, de la Chine, du Kirghizistan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan et de la Russie ont signé une déclaration sur la création de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui cherche à promouvoir l'interaction de nos pays dans divers domaines, notamment la sécurité, le bon voisinage et de lutte contre le terrorisme.

Les problèmes liés à la prolifération des armes légères sont un aspect important de la maîtrise des armes classiques et l'ONU doit jouer un rôle moteur dans le règlement de ces problèmes. À cet égard, nous avons besoin, à notre avis, d'une stratégie mondiale et d'une harmonisation des efforts de tous les États pour instaurer un mécanisme de coopération internationale dans ce domaine, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous considérons également nécessaire d'axer en priorité les efforts de la communauté internationale sur

la lutte contre le trafic illicite d'armes légères, qui est la source principale d'approvisionnement en armes des groupes armés illégaux, des organisations terroristes et des gouvernements et États placés sous embargo de l'ONU. À cet égard, nous saluons le rôle joué globalement par le Registre des armes classiques de l'ONU comme mesure de renforcement de la confiance. Sa fonction, à notre sens, est d'identifier les cas éventuels d'accumulation potentiellement déstabilisatrice d'armes classiques.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Russie attache une grande importance au succès des travaux de la Commission du désarmement. Le programme de la présente session porte sur des questions complexes mais extrêmement importantes. Il n'existe pas de démarche harmonisée entre les États sur ces questions mais il existe bien, en revanche, une possibilité de rapprocher considérablement les positions, et la délégation russe va s'y employer.

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à ceux qui m'ont précédée pour féliciter l'Ambassadeur Maiolini de son élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2003. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau de la Commission à l'occasion de leur élection. Je voudrais en outre saisir cette occasion pour remercier Mme Diane Quarless, de la Jamaïque, de la compétence avec laquelle elle en a présidé les travaux. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, de son exposé détaillé à la Commission et de ses efforts inlassables ainsi que de l'excellent travail qu'il a fait à la tête du Département des affaires de désarmement pendant les cinq dernières années.

À la session finale du cycle triennal actuel, la Commission du désarmement continuera d'examiner les deux questions de l'ordre du jour que sont les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Elle disposera de deux documents de travail qui représentent une bonne base de délibération constructive et approfondie. Ces deux questions revêtent une grande importance pour le Kazakhstan, qui apporte comme d'autres pays des contributions concrètes dans ces deux domaines complexes.

Je tiens à souligner que le désarmement nucléaire est tout à la fois la politique et l'un des objectifs que

s'est fixés le Kazakhstan lors de son indépendance. Le désarmement nucléaire a également un sens tout spécial pour mon pays : au lieu de donner la vie, notre terre riche et fertile a été utilisée pendant 40 ans pour des essais nucléaires qui l'ont transformée en désert radioactif et en un lieu de souffrance pour les plus de 100 000 personnes qui ont été directement touchées.

Il est donc tout à fait compréhensible qu'une fois la dernière ogive nucléaire enlevée, en avril 1995, du territoire kazakh, et après l'élimination des derniers engins nucléaires restant sur le site d'essais de Semipalatinsk, notre pays soit devenu le premier État, le 31 mai 1995, à décider volontairement de ne pas posséder d'armes nucléaires. Cette contribution au désarmement figure d'ailleurs dans le Document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2000, ainsi que dans la partie du document de travail du Président portant sur les acquis et les faits nouveaux aux niveaux unilatéral et bilatéral.

Le statut actuel d'État exempt d'armes nucléaires du Kazakhstan contribue à la stabilité qui règne le long de ses frontières. Conscient de l'importance cruciale de la sécurité et de la stabilité régionales pour la paix et le développement mondiaux, le Kazakhstan s'emploie activement à concrétiser l'initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Dans sa résolution 57/69 en date du 22 novembre 2002, l'Assemblée générale a salué la décision prise par cinq États d'Asie centrale de signer dès que possible le traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale. Nous sommes convaincus que la création de zones de ce type en Asie centrale et dans d'autres régions constituera un pas important dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et dans la promotion du désarmement général et complet. À cet égard, nous tenons à remercier le Gouvernement japonais de l'appui qu'il a bien voulu apporter à cette idée. Nous apprécions également le travail du Département des affaires de désarmement et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

La mise en place de mesures de confiance concrètes est très utile pour apaiser les tensions régionales, car c'est un puissant instrument d'instauration de la confiance par le dialogue et de promotion de la sécurité par la coopération. Le Kazakhstan, dans le cadre de sa politique de coopération constructive, a créé un espace de sécurité

et de bon voisinage tout autour de ses frontières. Avec la Chine, le Kirghizistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan, il a signé en 1996 un accord sur les mesures militaires de renforcement de la confiance dans les zones frontalières, ainsi qu'un accord sur les réductions mutuelles des forces militaires dans ces zones frontières.

Comme l'a dit un orateur précédent, la Chine, le Kirghizistan, la Russie, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan ont signé le 15 juin 2001 la Déclaration portant création de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Cette organisation prévoit une entraide entre les six pays membres dans les domaines politique, économique, culturel, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, par le biais de la consultation et de la coopération sur un pied d'égalité. Au Kazakhstan, nous estimons que l'Organisation de Shanghai pour la coopération peut devenir un outil efficace de renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Tout en respectant pleinement ses engagements au titre des importants instruments internationaux existants, le Kazakhstan continue d'oeuvrer à la création de structures de sécurité sur le continent asiatique. La tenue de la première séance au sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) à Almaty, en juin dernier, a permis de faire progresser cet objectif. Les chefs d'État des principaux pays d'Asie s'y sont réunis pour la première fois afin d'exprimer leur volonté politique et leur souci d'oeuvrer de concert au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région d'Asie. L'adoption du document final de ce sommet – la loi sur l'institutionnalisation de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie – et de la déclaration sur l'élimination du terrorisme et la promotion du dialogue entre les civilisations a représenté une très importante mesure. Le Kazakhstan tient à cet égard à remercier les États membres de la CICA de leur travail efficace. Nous engageons toutes les parties intéressées à poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre des mesures de renforcement de la confiance en Asie.

La transparence en matière de maîtrise et de réduction des armes classiques est un bon moyen de prévenir l'accumulation déstabilisatrice d'armes dans toute région et la concentration excessive d'armes dans un État donné.

Le Kazakhstan appuie le Registre des armes classiques de l'ONU et lui apporte régulièrement des informations depuis 1992. Nous estimons que le Registre est l'une des composantes les plus importantes de ce contrôle. Nous nous félicitons également de la très vaste participation des États Membres de l'ONU au fonctionnement de cet instrument international important.

Ma délégation se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/63 sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans la situation actuelle, nous devrions appuyer le rôle de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant multilatéral en matière de désarmement. À cet égard, je voudrais réaffirmer aux membres notre plein soutien aux efforts visant à assurer le succès de la Commission du désarmement. Nous sommes prêts à renforcer la coopération avec toutes les délégations des États Membres afin d'atteindre nos objectifs communs.

M. Stagno (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée à la tête des travaux de la Commission du désarmement. Je puis vous assurer de l'appui de ma délégation afin d'assurer à nos travaux une heureuse conclusion.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, tant pour son intervention éminemment utile devant la Commission que pour la direction éclairée et le professionnalisme dont il a fait preuve dans toutes ses initiatives en faveur du désarmement.

Le Costa Rica a une longue tradition et une grande expérience pour ce qui est des mesures visant à promouvoir le programme de désarmement. En 1949, notre Constitution a été amendée, nos forces armées abolies et nous avons déclaré la paix au monde. Nous avons confié notre sécurité aux mécanismes du droit international. Nous accordons la priorité à la promotion du développement social en tant que base véritable d'une sécurité civile légitime. Nous ne doutons pas que toutes les nations adopteront les mesures voulues pour parvenir à un désarmement total et complet propre à garantir la sécurité dans le monde.

Les engagements auxquels nous avons souscrit en matière de désarmement sont clairement définis et ne

laissent pas place à interprétation. En 1970, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vertu de l'article VI, se sont engagés

« à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Malheureusement, environ 25 ans plus tard, les États parties qui ont renoncé de bonne foi aux armes nucléaires n'ont pas encore vu de progrès réels pour ce qui est de l'arrêt de la course aux armements ou du désarmement rapide des Puissances nucléaires. Pendant la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les États nucléaires se sont engagés à entamer des négociations aux fins d'interdire la production de matières fissiles susceptibles d'être employées dans les armements, ainsi qu'à déployer des efforts systématiques en vue d'éliminer progressivement ces armes.

En 2000, ils se sont engagés en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, du principe de l'irréversibilité de la réduction de ces derniers, de l'amointrissement du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité ainsi que du renforcement des mécanismes de vérification. Malheureusement, ces engagements n'ont pas été honorés. Les armes de destruction massive continuent de proliférer, tout comme les armes classiques. En outre, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à faire respecter depuis 1946 les obligations et les responsabilités qui découlent de l'Article 26 de la Charte, qui stipule que :

« le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements ».

Une véritable sécurité ne pourra être réalisée qu'au moyen de la réduction du nombre et de l'élimination progressive et universelle de toutes ces armes. Le désarmement nucléaire est un engagement inéluctable. Comme l'a bien déclaré la Cour internationale de Justice,

« il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects ». (*résolution 57/85, par. 1*)

Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que l'ordre du jour de la Commission comporte deux points fondamentaux : « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » et « Mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques ». Qui plus est, le fait que la Commission délibère sur ces questions fondamentales constitue une preuve irréfutable que le chemin à parcourir dans ces domaines est encore long.

La ratification et le respect universel et global des instruments juridiques qui sont déjà en vigueur en matière de prolifération nucléaire représentent des étapes essentielles en vue d'un désarmement nucléaire complet. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur sans tarder du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires représente la meilleure garantie possible contre la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous regrettons que 13 pays dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore ratifié cet instrument.

De même, il est indispensable que tous les États ratifient le TNP et y adhèrent. Le Costa Rica exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à le faire dans les plus brefs délais. Nous engageons la République populaire démocratique de Corée à respecter les dispositions de cet instrument international. Nous demandons notamment aux pays dotés d'une capacité nucléaire qui ne sont pas parties à cet instrument juridique d'y adhérer et de renoncer à la mise au point et à la possession d'armes nucléaires.

Nous demandons instamment à toutes les nations de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cet égard, nous estimons qu'il y a lieu également de renforcer cette Agence aux fins d'améliorer sa capacité de vérification et de créer un système efficace qui garantisse la protection physique du matériel nucléaire.

Les États qui possèdent des armes nucléaires ont l'obligation particulière de s'engager en faveur de négociations portant sur le désarmement. Ils doivent adopter une politique de non-usage en premier lieu des armes nucléaires, désactiver et mettre hors d'alerte leurs systèmes offensifs et renoncer à la mise au point de nouveaux arsenaux nucléaires. Tous ces États

doivent entreprendre le démantèlement progressif, systématique et résolu de leurs arsenaux d'armes de destruction massive. Nous estimons que les dispositions du Traité de Moscou de 2002 pourraient être élargies de manière à inclure la destruction et l'élimination des missiles, assorties d'un échéancier contraignant de désactivation en vue de garantir un désarmement progressif et irréversible.

À moyen terme, nous estimons qu'il est indispensable d'adopter un instrument universel juridiquement contraignant tel que le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de l'essai, de la fabrication, du stockage, du transfert, de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires et sur leur élimination, qui a été distribué par ma délégation dans le document publié sous la cote A/C.1/52/7.

En tant qu'État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et en tant que membre de la toute première zone exempte d'armes nucléaires, nous ne doutons pas que l'élargissement et la création de nouvelles zones géographiques de ce type favorisent la paix et la sécurité mondiales.

En ce qui concerne l'instauration de mesures de confiance en matière d'armes classiques, le Costa Rica estime indispensable de réglementer le commerce et le trafic des armes. Ces activités sont responsables de la prolifération des armes classiques. Cette industrie, dont l'existence est tributaire de la guerre, a fait de la mort une activité lucrative.

Il faut certes une plus grande transparence dans le marché international des armes. Les mécanismes de réglementation doivent être améliorés. Les licences de ventes, les garanties de destinataire et d'utilisateur final et autres pratiques de contrôle sont clairement insuffisantes. Les embargos d'armes imposés par l'ONU sont fréquemment violés, les transferts d'armes ne sont pas toujours signalés et les marchés d'armes parallèles et illicites subsistent.

La réglementation de ce commerce légal, qui transcende les frontières, nécessite l'adoption de strictes normes de droit international. C'est pourquoi le Costa Rica a toujours préconisé l'adoption d'une convention-cadre sur le transfert des armes. L'adoption de cette initiative – qui vise à interdire le transfert de matériel et de personnel militaires et à éliminer tout appui financier et logistique aux États dont les unités

militaires, policières ou paramilitaires participent ou contribuent à la violation des droits de l'homme, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité – représenterait une mesure efficace de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques. Nous demandons instamment à tous les États Membres attachés à une paix sûre et durable d'appuyer cette proposition. Parallèlement, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.

Au niveau régional, je souhaiterais souligner l'importance de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, adoptée en juin 1999 par l'Organisation des États américains.

L'ONU doit jouer un rôle essentiel dans la définition et la mise en oeuvre des accords de désarmement et des mesures de renforcement de la confiance. Nous considérons que le multilatéralisme est la seule voie qui permette réellement de parvenir au désarmement et à la non-prolifération. C'est pour cette raison que ma délégation attache une importance particulière à cette Commission car c'est le seul organe délibérant multilatéral à composition véritablement universelle et capable de promouvoir le désarmement sous toutes ses formes.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais, d'emblée, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence et exprimer ma conviction que vos compétences diplomatiques et votre riche expérience contribueront aux travaux de la présente session.

Les défis et les difficultés auxquels la communauté internationale est confrontée sont de plus en plus complexes et interdépendants. Un nouveau siècle a vu le jour, mais la domination et l'hégémonie persistent. Le despotisme et l'arbitraire constituent toujours une grande menace pour la paix et la sécurité internationales.

Du fait que le despotisme et l'arbitraire dominent les relations internationales, les principes de justice et d'équité restent souvent lettre morte, et le principe d'égalité souveraine, qui constitue la substance même des activités des Nations Unies, est ébranlé dans ses fondements. Qui plus est, nous avons pu récemment constater la situation grave qui résulte de

l'intervention, par la force, dans les affaires intérieures d'États souverains.

Aujourd'hui, la communauté internationale doit choisir entre les deux options suivantes : le XXI^e siècle deviendra soit un siècle d'indépendance, d'égalité et de paix soit un siècle de despotisme et d'arbitraire. Si nous choisissons cette dernière formule, tous les pays dotés d'une faible capacité de défense nationale seront placés dans une position de vulnérabilité face aux bombardements, comme c'est le cas pour l'Iraq.

Une violation grave a été perpétrée contre la souveraineté de l'Iraq quand les États-Unis ont lancé, de façon unilatérale, une attaque militaire contre l'Iraq, en dépit de la forte opposition manifestée par les Nations Unies et le monde. La violation de la souveraineté iraquienne a débuté avec l'exigence de son désarmement par voie d'inspection, situation qui a progressivement abouti à la guerre. Exiger de façon unilatérale le désarmement d'un État souverain est en soi une violation injustifiable de la souveraineté de cet État. La violation de la souveraineté que constitue une attaque militaire est la manifestation la plus flagrante de la violation des droits du peuple de ce pays.

Des pays qui se plaisaient autrefois à militer en faveur de la protection des droits de l'homme participent directement à la présente attaque armée ou s'en font les complices. Une telle doctrine de la force et de l'hypocrisie perturbe l'ordre international tout en menaçant gravement la paix et la sécurité non seulement du Moyen-Orient mais aussi dans le reste du monde.

Les États-Unis affirment à présent ouvertement que l'objectif principal de leur guerre contre l'Iraq est de renverser les dirigeants irakiens. Ils ont entamé leur offensive militaire par une frappe aérienne inopinée visant à assassiner le Président irakien et ils remuent actuellement ciel et terre pour mettre ce plan à exécution.

Le comportement arrogant et éhonté des États-Unis, qui ont adopté pour politique nationale l'assassinat du dirigeant d'un autre pays est la marque même du terrorisme d'État, pratique qui ne peut en aucun cas être tolérée. Le peuple d'un pays a pleinement le droit d'élire son dirigeant. Nul n'a donné aux États-Unis le droit de changer le régime d'autres pays et aucun État souverain dans le monde ne permettra aux États-Unis de pratiquer un tel terrorisme d'État qui n'est rien d'autre que du banditisme.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est opposé à la guerre. Une guerre dirigée contre l'indépendance d'un État souverain et les droits de l'homme ne peut jamais être justifiée.

La menace et le défi les plus graves à la paix et à la sécurité mondiale résident dans la politique de la force reposant sur la suprématie absolue des armes nucléaires. Cette politique de la force trouve son expression dans le passage récent de la théorie de la dissuasion nucléaire aux frappes préventives, précédé par la déclaration publique de menaces nucléaires.

Aussi longtemps que les armes nucléaires continueront d'exister, l'humanité ne pourra jamais être à l'abri des menaces nucléaires. Le problème clef du désarmement est celui du désarmement nucléaire, et le processus de désarmement ne peut être mené à bien que si le désarmement nucléaire est réalisé. Ceci implique, notamment, l'interdiction du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires et l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation appelle instamment à la conclusion rapide d'un accord international qui définisse clairement les obligations tant des États dotés d'armes nucléaires que des États qui ne le sont pas à l'égard de l'interdiction de la mise au point, de la mise à l'essai, de la fabrication, du stockage, du transfert, du recours et de la menace du recours aux armes nucléaires et de la destruction complète de toutes les armes nucléaires. En attendant la conclusion d'un tel accord, la priorité devrait être donnée à l'obtention d'assurances quant à la non-utilisation des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et au retrait de toutes les armes nucléaires déployées hors du territoire national, éliminant ainsi la menace nucléaire et favorisant le processus de désarmement nucléaire.

Le désarmement ne peut pas être unilatéral, et il devrait être réalisé sur la base du respect mutuel et de la confiance entre les États. On ne peut jamais escompter un désarmement véritable dans un environnement marqué par la persistance de relations hostiles entre les États et par la menace de plus en plus vive à la souveraineté que constitue le fait de faire figurer des États Membres sur une liste des pays faisant partie de l'« axe du mal » et de lancer des frappes nucléaires préventives.

En outre, il est déraisonnable d'insister sur la réduction des forces de défense des autres pays tout en

déployant à l'étranger des forces armées et de vastes quantités d'armes de destruction massive et a fortiori en mettant au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Ma délégation estime urgent d'adopter de suite un programme d'action efficace en vue du désarmement complet, y compris du désarmement nucléaire.

Les manoeuvres militaires conjointes de vaste envergure organisées par les États-Unis et la Corée du Sud ont créé une situation tellement tendue dans la péninsule coréenne qu'une guerre nucléaire pourrait éclater à tout moment. Ce qui mérite véritablement l'attention est le fait que ces bruits de sabre qui visent la République populaire démocratique de Corée interviennent au moment précis de l'offensive américaine contre l'Iraq. Cela montre à l'évidence que la stratégie dite de « victoire assurée » des États-Unis, chaînon clef de sa stratégie de domination du monde par le biais d'une politique de mainmise, est actuellement mise en pratique dans la péninsule coréenne.

Les manoeuvres militaires communes Foal Eagle et RSOI (Resourcing, Staging, Onward Movement and Integration) constituent un danger croissant dans la mesure où les États-Unis ont déployé pour leurs manoeuvres des forces militaires d'une envergure inusitée, dotées d'armes de pointe. Ces manoeuvres ont fait appel à l'intervention de centaines de milliers de troupes et de divers types de matériel de combat moderne – suffisamment pour livrer une guerre totale.

Les États-Unis ont déjà transféré 24 chasseurs-bombardiers de type B-52 et B-1 dans la région Ouest du Pacifique. Ils ont également déployé en Corée du Sud six chasseurs furtifs F-117, depuis une base aérienne du Nouveau-Mexique, le 13 mars dernier, et mobilisé en même temps une escadrille de chasseurs F-15, clef de voûte des forces aériennes américaines.

Plus inquiétant encore, le super porte-avions *Carl Vinson* – surnommé « l'Aigle d'or » – a été dirigé avec 80 avions sophistiqués embarqués vers un port sud-coréen le 14 mars. Le fait que les États-Unis aient envoyé ce porte-avions – le troisième, par la taille, de la flotte américaine – prendre une part active aux manoeuvres « Foal Eagle » et de RSOI (accueil, rassemblement, mouvement intérieur et intégration subséquents) montre bien leur intention de conduire les plus grandes manoeuvres interarmées jamais réalisées

ainsi que leur intention de menacer et d'étouffer par la force la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis et la Corée du Sud mènent constamment des exercices de guerre dirigés contre la République populaire démocratique de Corée. Mais c'est la première fois qu'ils engagent des manoeuvres sur une durée d'un mois, mobilisant autant de troupes et d'équipements opérationnels modernes sur tout le territoire sud-coréen.

Bien qu'ils conduisent des manoeuvres aériennes, navales et terrestres, les États-Unis concentrent leurs efforts sur l'exécution de leur stratégie aérienne en particulier. Cela signifie qu'ils s'approprient à monter une attaque préventive contre les installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et exploiter l'occasion pour déclencher une guerre. Les États-Unis ont eu recours à la pression de la communauté internationale pour tenter de forcer la République populaire démocratique de Corée à abandonner son programme d'armements nucléaires, en soutenant que les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée font planer une menace sur le monde. Comme cette tentative n'a pas abouti, les États-Unis s'approprient maintenant à régler la question par des moyens militaires.

La République populaire démocratique de Corée a déployé des efforts soutenus et sincères en vue de régler pacifiquement la question nucléaire dans la péninsule coréenne, par le biais d'un dialogue et de négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Or, les États-Unis, bravant ces efforts et rejetant notre proposition de conclure un traité de non-agression, sont allés jusqu'à engager les plus grandes manoeuvres militaires de l'histoire, dans l'intention de préparer le lancement d'une attaque préventive, et ainsi d'acculer l'armée coréenne au bord d'une guerre nucléaire.

Comme chacun le sait fort bien, de par son origine, sa nature et sa portée, la question nucléaire dans la péninsule coréenne est bilatérale et devrait être réglée entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. C'est le pur produit d'une politique d'hostilité dirigée par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis soutiennent que leur exigence unilatérale reflète la position de la communauté internationale et prétendent qu'en remettant en marche

ses installations nucléaires et en se retirant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée a bafoué le droit international. C'est là un pur sophisme et un moyen habile d'assimiler l'assaillant à la victime.

La question nucléaire dans la péninsule coréenne devrait être réglée entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et aucune autre partie n'est habilitée à intervenir dans cette affaire, qui est de nature bilatérale. L'intervention de toute autre partie, au stade actuel, ne fera que créer des difficultés et des complications et poser de nouveaux obstacles au règlement de cette question et non pas la résoudre de quelque façon que ce soit.

La treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Kuala Lumpur en février dernier, a clarifié sa position sur cette question. La solution la plus sage au différend consiste pour la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis – qui sont les parties directement concernées par la question nucléaire dans la péninsule coréenne – à s'asseoir autour d'une table pour négocier. Cette position – explicitement exposée lors du sommet des pays non alignés, qui constitue la majorité des pays du monde – représente, dans une large mesure, le point de vue de la communauté internationale sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne. C'est une gifle pour les États-Unis, qui insistent pour que les négociations soient multilatérales, et ce, afin d'internationaliser la question nucléaire, tout en rejetant l'appel constant de la République populaire démocratique de Corée en faveur d'un règlement négocié entre les parties directement concernées.

Le peuple coréen a un esprit très indépendant, et l'indépendance a une signification vitale pour la République populaire démocratique de Corée. Aucune menace ou forme de chantage, aucune pression ou sanction, n'aura jamais d'effet sur nous. Notre peuple ne mendiera jamais la paix au prix de sa dignité et souveraineté nationales, simplement par crainte de la guerre, et la République populaire démocratique de Corée ne trahira jamais ses intérêts suprêmes en cédant à la pression.

Les États-Unis ne devraient pas se vanter de leur force militaire. La République populaire démocratique de Corée dispose de capacités de défense légitime et nationale suffisamment puissantes pour refouler un

ennemi redoutable avec une seule frappe. Les États-Unis feraient mieux de se faire une représentation très nette des capacités d'autodéfense de la République populaire démocratique de Corée et de l'union sacrée de son peuple.

Si les États-Unis décident en fin de compte de déclencher une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée, rejetant ainsi les efforts de cette dernière aux fins d'un règlement pacifique de la question nucléaire, la République populaire démocratique de Corée punira les agresseurs de façon impitoyable pour protéger la souveraineté de la nation et son droit à l'existence, conformément à sa politique de défense armée.

Avant de tenir des propos sur la question nucléaire, la Corée du Sud devrait s'abstenir d'encourager la confrontation entre le Nord et le Sud et d'exacerber la situation dans la péninsule coréenne, ce qui est contraire à l'esprit de la Déclaration commune Nord-Sud du 15 juin 2000.

Aujourd'hui, il n'y a aucune raison pour que nos concitoyens exacerbent la situation et perturbent la paix, alors que le Nord et le Sud s'acheminent vers la réconciliation, l'unité et la réunification. On peut dire qu'à l'heure actuelle, il n'existe dans la péninsule coréenne qu'une seule confrontation, à savoir entre les Coréens du Nord et du Sud et les États-Unis.

Néanmoins, la Corée du Sud a commis, mal à propos, un acte de trahison et de flagornerie en proclamant l'état d'alerte dans tout le pays – ce qui ne se fait qu'à la veille d'une guerre – tout en dénonçant une hypothétique provocation du Nord, ce qui n'a rien à voir avec la guerre en Iraq.

La Corée du Sud pousse à la guerre en prenant le parti d'étrangers au lieu de coopérer et de soutenir ses compatriotes, sur qui pèse la menace d'une agression extérieure. C'est une triple perfidie à l'égard de ses compatriotes et une terrible trahison à l'égard de la nation.

La partie qui devrait précisément coopérer avec ses concitoyens pour empêcher l'éclatement d'une nouvelle guerre face aux dangereux agissements des États-Unis, en quête d'une guerre nucléaire, agit de telle manière qu'on se trouve à présent au bord d'une guerre, pénalisant ainsi ses concitoyens sans aucune raison. Cela ne fait que jeter de l'huile sur le feu et exacerber le risque de guerre, entretenu par des

étrangers. La République populaire démocratique de Corée ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation face à l'impact formidable et irréversible que le comportement belliqueux et téméraire de la Corée du Sud aura sur la paix dans la péninsule coréenne et sur les relations intercoréennes.

La Corée du Sud devra être considérée comme l'unique responsable si la réconciliation et la coopération intercoréennes tombent dans l'impasse et si des obstacles surgissent sur la voie de la paix et de la réunification pacifique du pays. Ensemble, avec tous nos concitoyens, nous ne resterons pas de simples spectateurs face aux événements graves qui se déroulent en Corée du Sud.

Si la Corée du Sud désire la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et la réunification véritable du pays, elle doit aborder la question nucléaire de manière juste et impartiale et ne pas endosser les affirmations unilatérales des États-Unis. Elle devrait encourager la conclusion d'un traité de non-agression entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, comme étant la meilleure façon de résoudre le problème créé sur la péninsule. La Corée du Sud serait bien avisée de prêter attention aux avertissements de la République populaire démocratique de Corée.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée poursuivra ses efforts sincères en vue de résoudre la question nucléaire sur la péninsule coréenne et de réaliser la dénucléarisation de la région.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour exprimer nos profonds remerciements aux gouvernements et aux populations des nombreux pays qui nous ont manifesté leur soutien et leurs encouragements quant à la position de principe et aux efforts sincères déployés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour résoudre la question nucléaire.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée travaillera, dans un esprit de sincérité, avec les autres délégations afin de mener à bien les discussions sur les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de vous voir, Monsieur le Président, un diplomate habile et expérimenté venu

d'un grand pays, un pays riche d'une histoire de 5 000 ans, semée de triomphes et de splendeurs. Il m'est particulièrement plaisant de voir un bon ami, comme vous, présider la Commission du désarmement en un moment où de grands défis se posent à la communauté internationale, mais aussi en un moment qui offre de grandes possibilités. La Commission du désarmement a également été bien avisée dans le choix des deux nouveaux présidents de ses deux importants groupes de travail.

La Commission du désarmement a été créée lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de fournir une instance de discussion au sein de laquelle les États Membres de l'ONU auraient la possibilité de débattre des principales questions liées au désarmement. L'idée était que de telles délibérations pouvaient permettre d'identifier les problèmes et, si possible, préparer le terrain des négociations multilatérales sur le désarmement devant être engagées au sein du Comité du désarmement à Genève – à présent désigné sous le nom de Conférence du désarmement.

Certains peuvent avoir l'impression que la Commission du désarmement n'a pas été à la hauteur du rôle qu'on espérait d'elle. Mais la Conférence du désarmement à Genève ne l'a pas été non plus, ni d'ailleurs aucuns des autres forums de discussion et de négociation sur le désarmement. Le fait est que la courbe du succès du processus multilatéral de désarmement, après avoir progressé à la fin de la guerre froide, a fortement décliné une fois que le choc de l'effondrement de la deuxième superpuissance a été absorbé par le système international.

La persistance de la dissuasion nucléaire dans le cadre d'une équation multipolaire a toutes chances d'être une entreprise complexe et plus ardue que lorsqu'on se trouvait placé dans une situation d'équilibre bipolaire de la terre. Ces dernières années, les niveaux de sécurité dans les différents États sont devenus de plus en plus asymétriques. Certains jouissent d'une sécurité absolue, alors que d'autres n'en ont aucune. Le caractère asymétrique de la sécurité s'accompagne de moyens asymétriques de faire la guerre, dont le déplorable recours au terrorisme. Des conflits continuent d'éclater à propos d'un territoire, mais de plus en plus, ce sont des raisons idéologiques, religieuses ou des systèmes de valeur qui sont invoqués pour justifier telle politique ou tel comportement de la part des États, notamment

l'acquisition d'armements et le recours ou la menace du recours à la force.

À la lumière de la nouvelle conjoncture internationale, nombre des principes qui sous-tendent le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont remis en question, voire abandonnés. Le concept de dissuasion nucléaire, par exemple, qui reposait précédemment sur une équation bipolaire statique a désormais pour fondement une série de calculs dynamiques à volets multiples, faisant intervenir non pas deux, ni même cinq, mais au moins huit États dotés de l'arme nucléaire.

La présomption de non-prolifération traduisait un objectif intérimaire, à savoir l'engagement pris par les États non-nucléaires de faire preuve, pendant une durée limitée, de retenue en attendant que tous les États dotés de l'arme nucléaire parviennent au désarmement nucléaire. Or, ce principe n'est plus aussi largement accepté, en dépit de la Déclaration de la dernière en date des Conférences d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La confiance dans les traités internationaux comme moyen de parvenir au désarmement et à la maîtrise des armements s'est également érodée. Le rôle joué par les instances multilatérales de délibération et de négociation est, lui aussi, au point mort et leur champ d'action se rétrécit. Même les capacités de l'ONU à mener des analyses indépendantes en matière de désarmement semblent s'effriter.

La présente session de la Commission du désarmement devrait servir à renverser tout au moins certaines de ces tendances préoccupantes, qui, à long terme, auront pour effet de fragiliser notablement la paix et la stabilité internationales et régionales. La Commission du désarmement a deux points inscrits à son ordre du jour, qui portent sur le désarmement tant nucléaire que classique. L'examen de ces points pourrait servir à identifier les mesures à prendre aux niveaux international et régional dans ces deux domaines afin de relancer les perspectives d'un désarmement efficace et contribuant véritablement à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

Ce processus d'identification mené par la Commission du désarmement devrait conduire à un examen plus approfondi de ces questions, soit en son sein même, soit dans le cadre d'une autre instance, et déboucher en fin de compte sur des approches et des négociations concertées.

Je voudrais tenter de définir certaines des questions qui appellent un examen plus approfondi.

Tout d'abord, dans le domaine nucléaire, les deux principales puissances nucléaires doivent rapidement ratifier et mettre en oeuvre le Traité de Moscou. Le nombre de leurs armes nucléaires doit être réduit, que ce soit sur une base unilatérale, bilatérale ou plurilatérale, de manière à atteindre en gros un niveau de parité avec les autres États nucléaires. Après quoi, les réductions multilatérales d'armes nucléaires pourront démarrer et progresser rapidement vers le niveau « zéro » qui a été fixé, c'est-à-dire l'élimination totale.

Les engagements pris lors de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par les cinq États détenteurs de l'arme nucléaire doivent être mis en oeuvre, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doivent être relancés.

Deuxièmement, les incidences du démantèlement du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) et de la recherche de missiles de défense efficaces doivent être examinées pour s'assurer que la combinaison d'armes offensives et d'armes défensives soit de nature à préserver une dissuasion nucléaire stable dans un contexte multipolaire.

Troisièmement, il faut aborder la question des missiles dans un cadre global et – j'aimerais le souligner – de coopération qui tienne compte des besoins sécuritaires de tous les États concernés.

Quatrièmement, l'amorce d'un examen approfondi d'un éventuel instrument juridique multilatéral qui empêcherait une course aux armements dans l'espace pourrait favoriser l'instauration de la stabilité par la dissuasion.

Cinquièmement, en attendant de parvenir au désarmement nucléaire, il faudra mettre au point des mécanismes juridiques, politiques et militaires crédibles dont il faudra convenir, pour empêcher l'utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires et pour réduire progressivement l'importance des armes nucléaires dans les dispositifs et les stratégies de défense nationale de tous les États, en particulier des puissances principales. Dans ce contexte, une conférence sur la réduction du danger nucléaire, ainsi que l'a proposé le Secrétaire général,

pourrait être utile, de même que l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité, ainsi que la création de zones exemptes d'armes nucléaires où de telles armes n'existeraient pas.

Dans le domaine des armes classiques, on ne s'est pas suffisamment inquiété de la menace que représente l'extension, la prolifération et le perfectionnement croissant des armes classiques. Les dépenses militaires se chiffrent à quelque 900 milliards de dollars par an, dont une grande partie est consacrée à l'achat d'armes classiques de plus en plus sophistiquées. Le fossé croissant dans les capacités technologiques et dans l'importance des budgets militaires entre les riches et les pauvres et les États grands et petits entraîne des déséquilibres dans les capacités en matière d'armes classiques aux niveaux international et régional. Cette asymétrie ne fait que renforcer la propension des puissances principales à tenter de régler les conflits et les différends par le recours à la force au lieu de rechercher des règlements pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, les menaces principales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales émanent non pas d'une confrontation stratégique continue entre les grandes puissances, mais de tensions et de conflits régionaux. C'est à présent tant le désir d'accéder au statut de puissance mondiale que les ambitions et les confrontations régionales qui alimentent la course aux armements conventionnels et, souvent, nucléaires. Il faut donc se pencher tout particulièrement sur les poudrières probables de conflit et de confrontation – c'est-à-dire la péninsule coréenne, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. L'Assemblée générale a demandé à la Conférence du désarmement à Genève d'examiner les principes du désarmement classique aux niveaux régional et sous-régional. Cette question est de plus en plus pressante. Le règlement pacifique des différends est l'un des principes fondamentaux qu'il faut promouvoir dans ce contexte.

L'Asie du Sud a été décrite à juste titre comme la région la plus dangereuse au monde. Le conflit à propos de l'État de Jammu-et-Cachemire s'envenime par suite de la non application des résolutions du Conseil de sécurité qui prescrivent que le peuple de Jammu-et-Cachemire exerce son droit à l'autodétermination. En outre, l'accumulation irréflective d'armes stratégiques et classiques par le seul État d'Asie du Sud qui cherche à imposer son

hégémonie politique, militaire et économique sur l'ensemble du sous-continent provoque une escalade des tensions et constitue une menace pour la paix et le développement d'autres régions.

Le Pakistan est opposé à une course aux armements qui affaiblirait l'Asie du Sud. Nous avons gelé notre budget de la défense depuis 1999. Toutefois, le Pakistan maintiendra la crédibilité de son dispositif de dissuasion. Le déséquilibre croissant dans les capacités militaires classiques aura de plus larges incidences stratégiques. Il pourrait notamment avoir pour effet d'abaisser le seuil nucléaire. Il pourrait également davantage inciter la puissance la plus forte à se lancer dans une agression.

Le Pakistan a proposé la création d'un régime mutuel de retenue stratégique en Asie du Sud, reposant sur un équilibre entre les armes classiques et les armes nucléaires, et assorti d'un mécanisme politique de règlement des différends et des conflits pendants, en particulier le différend fondamental portant sur le Jammu-et-Cachemire. Le Pakistan est prêt à étudier ces propositions au niveau bilatéral ou sous l'égide de l'ONU ou encore par le biais de la médiation d'une tierce partie.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante Commission de l'ONU. Je suis convaincu que votre compétence diplomatique, alliée à l'assistance professionnelle du Secrétariat, garantira le succès de cette session. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à l'égard des anciens présidents des Groupes de travail pour leurs efforts inlassables, et souhaiter la bienvenue aux nouveaux présidents de ces Groupes. Je remercie également M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, dont le dévouement a toujours permis que nos efforts aboutissent aux meilleurs résultats possibles.

Les principaux événements survenus sur la scène internationale depuis que la Commission a entamé en 2000 ses travaux sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ont démontré la sagesse et l'opportunité du choix qu'a fait la Commission pour ce qui est des deux points actuellement inscrits à son ordre du jour.

Les événements survenus en 2001 ont clairement montré, plus que jamais auparavant, que le maintien de la sécurité exige des efforts collectifs et une unité internationale pour lutter contre la menace du terrorisme sous toutes ses formes. Ils ont démontré une fois encore que le multilatéralisme dans le cadre de l'ONU est la meilleure approche qui soit pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, on a constaté une certaine tendance à l'unilatéralisme, au recours à des prescriptions imposées de manière arbitraire, et à compter sur la puissance militaire plutôt que sur la sécurité collective. Par ricochet, ceci a mis en péril la communauté de vues qui s'était fait jour au niveau international à la suite de la tragédie du 11 septembre 2001. C'est un engagement qui, 35 ans après la conclusion du TNP en 1968, n'a pas encore été appliqué. On attend de la Commission du désarmement, en tant qu'organe universel en matière de désarmement, qu'elle contribue, avec la pleine participation de tous les États Membres, à réaliser ce noble objectif de la communauté internationale.

Un des moyens choisis par cette Commission pour renforcer la paix et sécurité internationales figure dans le deuxième point de son ordre du jour, à savoir les « Mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques », domaine qui est également très important pour le programme de désarmement et de sécurité internationale. Certes, les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ne doivent pas avoir pour effet de détourner notre attention du désarmement, mais elles peuvent créer, dans des circonstances particulières, une atmosphère propice à la réalisation de progrès dans ce domaine. Si ce n'était pas le fait qu'il existe dans une région une partie qui n'est pas prête à renoncer aux armes de destruction massive, ainsi que nous le constatons au Moyen-Orient, il est certain qu'on ne verrait pas un recours aussi large à ce type de mesures.

Dans les domaines où ces mesures pratiques sont applicables, les mesures de confiance peuvent se présenter sous différents aspects. La transparence et l'ouverture en ce qui concerne diverses questions militaires, y compris les dotations en effectifs et les dépenses militaires, constituent des moyens susceptibles de dissiper, dans une situation donnée, les incertitudes et la méfiance. La République islamique d'Iran a travaillé avec ses voisins dans ce sens, et certains accords ont déjà été conclus entre les

ministères de la défense des pays intéressés. Notre politique consiste à poursuivre fermement cette tendance et à l'élargir.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir présider la session de fond de 2003 de la Commission du désarmement. Ma délégation est pleinement convaincue que vous serez en mesure de faire aboutir nos travaux. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Bureau et les présidents des Groupes de travail.

Ma délégation s'associe à l'allocution prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, pour ses observations très complètes au début de ce débat et pour l'excellente contribution qu'il a apportée au désarmement dans l'exercice de ses fonctions actuelles et dans le passé.

Nous sommes réunis ici à un moment où il existe une nécessité pressante d'accélérer le désarmement et où nous essuyons une série de revers dans les efforts mondiaux déployés dans ce domaine. Au milieu des tensions croissantes qui se manifestent au sein de la communauté mondiale, le nombre de pays dotés d'armes nucléaires et disposant d'armes de destruction massive ne fait qu'augmenter. Les traités qui assuraient la stabilité stratégique pendant tant d'années ont été bafoués, voire abandonnés. Il est assez décevant que la Conférence du désarmement n'ait pas pu se mettre d'accord sur un programme de travail en l'espace des cinq dernières années. L'an passé, même cette Commission n'a pas été en mesure de tenir une session de fond.

La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978 est parvenue à un consensus sur tout un ensemble de paramètres visant à poursuivre l'objectif du désarmement, soulignant ainsi avec éloquence les efforts multilatéraux déployés dans ce domaine, en particulier pour ce qui est du désarmement nucléaire. Si les sessions extraordinaires subséquentes de l'Assemblée générale consacrées au désarmement n'ont pas réalisé beaucoup de progrès et si deux d'ailleurs n'ont même pas pu aboutir à un consensus, elles ont néanmoins offert un cadre permettant de promouvoir le programme de désarmement. Le Sommet du Millénaire a été une autre instance où les

dirigeants du monde se sont résolument engagés à éliminer les armes de destruction massive.

Munie de directives pratiques et ayant pour objet d'aider les États membres dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, la Commission du désarmement devrait aller de l'avant, tirant parti de sa longue expérience et de ses connaissances approfondies. À cet égard, nous nous félicitons du rôle que la Commission a déjà joué, et nous espérons que la présente session donnera le ton à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui est devenue nécessaire aux fins d'examiner la question du désarmement dans son ensemble.

Le Népal a toujours été un fervent avocat du désarmement général et complet, en particulier dans le domaine nucléaire. Nous estimons que la paix et la sécurité resteront hors de portée tant que la planète ne se sera pas débarrassée de toutes ses armes nucléaires.

Tout en saluant l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de réduire le déploiement d'armes nucléaires stratégiques, nous ne sommes guère réconfortés de constater qu'il existe encore des armes monstrueuses capables de détruire plusieurs fois notre planète. Le respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements en faveur du désarmement nucléaire conformément à un calendrier fixé ainsi que l'engagement des États non-nucléaires à ne pas acquérir ces armes létales seront essentiels pour faire de ce monde un lieu plus sûr pour nous et pour nos enfants.

Nous avons manifestement besoin d'instaurer une série de mesures de confiance afin de créer le climat propice absolument indispensable à la réalisation de l'objectif ultime qu'est la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Mais l'érosion récente de la stabilité stratégique et la prolifération des armes nucléaires suscitent un sentiment de déception croissant. La communauté internationale n'a pas encore vu l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et du traité proposé sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet égard, je suis heureux de dire que le Gouvernement népalais envisage favorablement de devenir partie au Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

La prolifération des armes légères qui sont toujours plus mortelles, en particulier parmi les acteurs non étatiques, ne fait qu'accroître le sentiment général

d'échec dans le domaine du désarmement. Nous nous félicitons du Programme d'action émanant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001, mais il ne répond pas à toutes nos attentes.

Nous nous accordons tous à penser que les initiatives régionales en matière de désarmement peuvent contribuer de manière positive à consolider les mesures de confiance dans la région. La transparence, l'échange d'information, le dialogue et les réunions d'experts en vue de favoriser une meilleure entente sont aussi importants pour le renforcement de la confiance que toute la série de mesures visant à dissiper toute inquiétude, à prévenir toute surprise et à réduire la menace par le biais du désarmement. Les centres régionaux pour la paix et le désarmement, y compris celui qui est censé travailler à partir de Katmandou, ont un rôle crucial à jouer dans ce processus. Le Népal prend actuellement des mesures visant à transférer à Katmandou, dans les plus brefs délais, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, qui est encore basé à New York.

Le Népal est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires pourrait grandement contribuer à renforcer les mesures de confiance dans la région. C'est pourquoi nous soutenons vigoureusement les Traités de Bangkok, de Rarotonga, de Tlatelolco et de Pelindaba en tant que moyens de promouvoir la paix et la sécurité.

Je suis heureux de faire savoir que le Népal est moralement très attaché à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous sommes également favorables à la pleine application du Programme d'action qui a été adopté par la Conférence sur les armes légères en 2001, et nous voudrions qu'il soit encore plus complet et plus efficace à l'avenir.

Ma délégation a le sentiment que nous devrions nous engager davantage et faire preuve d'une plus grande volonté politique afin de réaliser les objectifs d'une élimination des armes nucléaires dans des délais raisonnables. Des efforts sélectifs et sans enthousiasme ne feront qu'engendrer le ressentiment et inciter les pays qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires à en acquérir. Nous devrions également nous attacher avec constance à déployer des efforts soutenus pour

débarrasser le monde des armes chimiques et biologiques.

Nous aimerions faire consigner que le Népal s'oppose sans équivoque à la course aux armements dans l'espace. L'espace doit demeurer exempt d'armes nucléaires. Pour parvenir à ces objectifs, nous devons mobiliser toutes les ressources et toutes les instances dont nous disposons. La Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales, doit jouer un rôle de chef de file dans nos efforts en matière de désarmement. Nous devons sans plus tarder activer ce forum et entamer des négociations sur ces questions ainsi que sur les domaines prioritaires propres à faire avancer le programme de désarmement nucléaire.

Nous sommes fermement convaincus que le Document final de la Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires de 2000 offre des mesures concrètes pour parvenir au désarmement nucléaire. Les propositions faites par les présidents sortants des deux Groupes de travail nous donnent une base utile pour tenter de trouver un terrain d'entente et faire progresser cet objectif.

Les mesures régionales en matière de désarmement nucléaire et de renforcement de la confiance devraient continuer de compter sur nos marques d'encouragement. Des mesures de surveillance et de vérification solides devront être mises en place pour surveiller et assurer la mise en oeuvre des mesures dans le domaine des armes de destruction massive.

Nous devons renforcer le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et étendre sa portée pour le rendre plus complet et lui donner toute sa signification.

Ma propre région connaît les dangers d'une confrontation nucléaire. Nous apprécions les initiatives prises pour renforcer les mesures de confiance et demandons instamment que davantage d'efforts soient faits dans ce domaine pour dissiper la crainte d'une catastrophe éventuelle.

Pour beaucoup, la paix est devenue un interlude entre conflits et guerres. Il nous faut oeuvrer ensemble pour veiller à ce qu'une paix durable soit établie, pas seulement pour quelques privilégiés mais pour l'humanité tout entière. Le désarmement sélectif a fréquemment engendré des catastrophes. Ce dont nous avons besoin pour parvenir à une paix et à une sécurité

durables et fiables pour l'humanité tout entière, c'est d'un désarmement global et d'une culture de la paix où la sécurité soit favorisée non pas par des menaces réciproques mais par la compréhension, la confiance et la coopération mutuelles.

M. McGinnis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter officiellement, Monsieur le Président, ainsi que l'Italie, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement. Votre direction efficace nous conduit déjà dans la bonne direction au moment où nous entamons l'examen des questions importantes dont est saisi cet organe, et vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation des États-Unis.

Permettez-moi également de remercier le Ghana et l'Argentine de tous leurs efforts pour faire progresser les travaux de la Commission du désarmement et d'exprimer notre reconnaissance à nos collègues égyptien et brésilien pour avoir accepté, dans un délai aussi bref, d'assumer la présidence des groupes de travail.

Et, au moment où il se prépare à prendre congé de nous, nous voudrions souhaiter plein succès dans ses entreprises futures à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et lui exprimer notre respect sans réserve pour ses nombreuses contributions à la communauté internationale.

Il est manifeste aux yeux de tous que le climat de sécurité, au niveau international, s'est profondément modifié depuis que la Commission du désarmement a tenu sa précédente session de fond en 2001. Et il est de fait que la situation politique internationale est aujourd'hui sensiblement différente de ce qu'elle était il y a 25 ou 50 ans. C'est pourquoi nous estimons qu'il est impératif pour la Commission du désarmement d'axer ses efforts sur les réalités actuelles, de 2003, et sur celles de l'avenir. Cela ne sert les intérêts de personne de préconiser des approches qui ne cadrent plus avec la situation internationale actuelle et les nouvelles directions vers lesquelles elle pourrait évoluer.

Nous devons reconnaître que nous vivons dans un monde transformé, confronté à des menaces nouvelles à la sécurité internationale. Dans les jours à venir, nous exhorterons la Commission du désarmement à privilégier une réflexion tournée vers l'avenir qui tienne compte du passé sans s'y appesantir.

Il est essentiel que nous renforçons la confiance et que nous puissions compter que la sécurité des États représentés ici sera préservée et renforcée. Une question importante sur laquelle on doit se pencher est celle de savoir, pour la communauté internationale, de comment prendre en considération la situation de sécurité actuelle et y faire face. Par exemple, nous estimons que des progrès importants ont été faits récemment, depuis la dernière réunion de la Commission, vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Particulièrement notables à cet égard ont été les efforts considérables déployés par la Fédération de Russie et les États-Unis pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Le Traité de Moscou relatif à la réduction des armes offensives stratégiques renforce la sécurité et la stabilité internationales non seulement aujourd'hui mais durant les 10 prochaines années de sa mise en oeuvre.

Par ailleurs, nous devons reconnaître que les programmes d'acquisition d'armes de destruction massive dans un certain nombre d'États et le risque de voir des terroristes acquérir un jour prochain des armes de destruction massive par leurs propres moyens constituent de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Les travaux de la Commission du désarmement doivent également tenir compte du fait qu'aller de l'avant en matière de désarmement exige que les parties aux traités existants s'acquittent de leurs obligations et que les régimes de traités existants restent viables grâce à une mise en oeuvre scrupuleuse.

Nous devrions également encourager les mesures de confiance qui contribuent à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Ma délégation travaillera avec le Groupe de travail II pour aider à réaliser cet objectif.

Pour terminer, je souhaite souligner que l'instauration d'un multilatéralisme efficace, y compris à la Commission du désarmement, sera essentielle pour que, tous ensemble, nous relevions les défis croissants à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Les États-Unis entendent bien pour leur part contribuer à cet effort.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour répondre brièvement au représentant de la République populaire démocratique de Corée. Comme je l'ai fait observer précédemment, aller de l'avant en matière de désarmement exige des parties aux traités existants

qu'elles s'acquittent de leurs obligations. La Corée du Nord manque à ses obligations internationales en matière de non-prolifération. Les États-Unis sont fermement convaincus qu'il s'agit là d'un motif de préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Nous recherchons une solution diplomatique multilatérale pour faire en sorte que la Corée du Nord se conforme de nouveau au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et à l'Accord de garanties signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Janice Miller, représentante de la Jamaïque, qui représente mon prédécesseur à mes présentes fonctions. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois encore ma reconnaissance à l'Ambassadeur Quarless pour le travail qu'elle a accompli et pour ses propositions fécondes auxquelles nous espérons pouvoir donner corps durant notre session d'avril.

Mme Miller (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de la Commission du désarmement. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, les délibérations de la Commission seront couronnées de succès. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux délégations qui ont eu la grande amabilité de saluer le rôle joué par la Jamaïque, représentée par Mme Diane Quarless, en sa qualité de Présidente de la Commission à sa session précédente. La Jamaïque demeure attachée aux buts et objectifs de la Commission et exprime l'espoir que la session de cette année permettra de continuer à élargir le consensus, à élaborer des directives et à faire des recommandations concrètes concernant les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et d'instaurer des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

La Jamaïque souscrit également à la déclaration prononcée précédemment par l'Indonésie au nom du Mouvement des non alignés.

Le désarmement et la non-prolifération font partie intégrante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tandis que les mesures de confiance sont essentielles pour renforcer le cadre multilatéral et

faire ainsi avancer le désarmement. Par conséquent, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui est de garantir la stabilité et la paix en écartant les menaces, est par nature décisif pour l'exécution des mesures de confiance et de désarmement.

La contribution que la Commission du désarmement apporte à ces objectifs en menant des discussions de fond et en formulant des recommandations concrètes reste donc pertinente et extrêmement précieuse. L'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises que la Commission du désarmement demeure l'organe délibérant de l'ONU compétent en la matière, puisqu'elle permet d'étudier dans le détail des questions spécifiques ayant trait au désarmement. Les possibilités de dialogue et d'échange de vues qu'offre cet organe universel s'inscrivent parfaitement dans le processus de renforcement de la confiance et du désarmement.

La Jamaïque tient donc à souligner combien cette Commission est précieuse en tant qu'instance multilatérale qui établit, fait progresser et élabore des normes mondiales en matière de désarmement. La nécessité d'établir des normes mondiales de désarmement demeure très réelle dans le climat international actuel, qui reste peu propice à la réalisation des objectifs de désarmement, malgré des progrès limités dans certains domaines. La Jamaïque demeure convaincue que la réalisation d'un environnement international stable et pacifique exige l'engagement constant de la communauté internationale en faveur d'un désarmement complet et généralisé et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous constatons que des progrès ont récemment été enregistrés pour ce qui est de certaines questions clefs du désarmement, comme la conclusion d'accords sur les réductions d'armements nucléaires stratégiques et l'adhésion d'un nombre accru d'États, y compris d'États nucléaires, aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Protocole additionnel pertinent. Tout en saluant ces tendances, la Jamaïque est d'avis que de tels efforts doivent être étayés par une adhésion accrue aux instruments juridiques internationaux et par l'universalisation de ces textes, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons de penser que des obligations et des responsabilités incombent à tous les pays au titre du TNP, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre

des 13 mesures pratiques convenues lors de la Conférence d'examen de 2000.

Il est essentiel d'élaborer des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques, en raison notamment du risque accru de guerres et de conflits. Il est indéniable que de telles armes contribuent à instaurer des conditions propices à la guerre et à exacerber les conflits, ce qui ne manque pas de se répercuter sur la paix et la sécurité internationales. Le fait que ces armes soient relativement faciles à acquérir et à transporter représente pour un grand nombre d'États un dilemme sécuritaire dans la mesure où l'impératif de sécurité doit être mis en balance avec le droit de légitime défense des États. Malheureusement, de telles considérations ont pris le dessus, au détriment de vies humaines et au prix de souffrances indicibles.

Cette situation fait apparaître clairement l'importance des mesures de confiance pour prévenir les guerres. Par conséquent, si l'on renforce la sécurité en améliorant la transparence, l'ouverture et la responsabilisation dans les affaires militaires, on contribuera à consolider de façon notable la stabilité internationale.

La Jamaïque soutient les efforts tendant à instaurer des mesures pratiques de désarmement grâce à l'élaboration concertée de directives internationales réglementant la fabrication, la mise au point, la vente et l'acquisition des armes classiques. À notre sens, on ne soulignera jamais assez l'importance des mesures de confiance dans ce domaine. C'est à nous, membres de la Commission, qu'il appartient de trouver un terrain d'entente sur la portée et les modalités d'application de ces mesures, afin que l'on puisse aborder une nouvelle phase du débat sur les problèmes de désarmement non encore réglés. La Jamaïque écoutera avec intérêt les délibérations de la Commission sur cette importante question.

La Jamaïque se félicite de l'organisation de la première rencontre biennale des États sur l'application du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001, qui doit se tenir en juillet 2003; il s'agit là d'une mesure importante dans le domaine du désarmement et du renforcement de la confiance.

En conclusion, je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au

Secrétaire général adjoint sortant aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour son dynamisme et son dévouement à toute épreuve au service du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, et tout particulièrement pour les efforts qu'il a déployés afin d'encourager une plus grande participation des pays en développement à la question cruciale du désarmement, clef de voûte, au sein de l'Organisation, de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses entreprises futures.

Le Président (*parle en anglais*): Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je vais maintenant leur donner la parole.

M. Lew (République de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation juge regrettable que le représentant de la Corée du Nord ait présenté de façon erronée la nature de l'exercice qui est conjointement mené par la République de Corée et les États-Unis. Cet exercice annuel n'est pas de nature mondiale ni défensive et il ne correspond à aucune intention d'agression. Qui plus est, le Gouvernement de la République de Corée avait préalablement notifié la tenue de l'exercice aux autorités nord-coréennes compétentes.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Avant toute chose, je voudrais répondre à la déclaration du représentant des États-Unis. Comme les États-Unis portent la responsabilité du problème nucléaire qui touche la péninsule coréenne et qui évolue vers sa phase la plus préoccupante, il n'y a pas lieu pour la communauté internationale de s'inquiéter de la décision de la République populaire démocratique de Corée. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée l'a déjà indiqué clairement: malgré son retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il n'a pas l'intention de fabriquer des armes nucléaires, et ses activités nucléaires se limiteront, pour l'instant, à la production d'énergie électrique. Si les États-Unis n'avaient pas inclus la République populaire démocratique de Corée, État souverain, dans leur « axe du mal », en en faisant ainsi la cible d'une attaque nucléaire préventive – ce qui constitue une violation inconsidérée du TNP et du Cadre agréé entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée –, une telle crise ne serait jamais survenue.

Les États-Unis disent que la République populaire démocratique de Corée a reconnu avoir engagé des programmes nucléaires, mais une telle affirmation n'est rien d'autre que le produit d'un odieux complot, fomenté par les États-Unis. Ce sont les États-Unis eux-mêmes qui violent systématiquement le TNP et en ont fait un chiffon de papier. En tant qu'État dépositaire du Traité, les États-Unis se sont engagés à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les États non nucléaires qui ont accédé au Traité. Or, ils ont violé cet engagement de manière inconsidérée et provoqué de ce fait une crise nucléaire dans la péninsule coréenne, comme le sait fort bien la Commission. Cette question ne peut donc être résolue que par la voie de négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, qui sont responsables du problème.

Cependant, l'Administration Bush a vu d'un mauvais oeil les progrès qui avaient été réalisés vers le rapprochement de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis sous l'administration précédente, et a une fois encore fait monter d'un cran la menace nucléaire qui pèse sur la République populaire démocratique de Corée. Violant de manière systématique l'accord conclu par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, l'Administration américaine a suspendu l'approvisionnement en pétrole lourd – seul engagement qui avait été tenu – et rompu ainsi la promesse fondamentale qui avait été donnée en vue de régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Comme nous l'avons vu plus haut, la question nucléaire dans la péninsule de Corée existe en raison de la menace nucléaire que représentent les États-Unis, l'agresseur de la République populaire démocratique de Corée – qui est, elle, la victime. Il s'agit d'un problème de nature bilatérale qui ne peut être réglé, de manière pacifique, que par les parties concernées et par le biais de la négociation. L'impression a été donnée, à l'intention de l'opinion publique internationale, qu'il s'agit d'une question internationale de portée universelle liée au sort du Traité sur la non-prolifération nucléaire. Ceci parce que l'Agence internationale de l'énergie atomique, au mépris du principe d'impartialité propre à une organisation internationale, a fait office d'instrument d'exécution de la politique d'hostilité des États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée. Cette

situation est aussi le résultat des conceptions erronées et des agissements répréhensibles de certains pays, qui ont suivi aveuglément les États-Unis, dans le dessein d'anticiper leurs intentions et de s'en attirer les faveurs, donnant ainsi la priorité à leurs intérêts unilatéraux et à leurs relations avec les États-Unis, la seule super puissance du monde.

Cette façon d'agir doit être éliminée, dans la mesure où elle est contraire à la justice internationale ainsi qu'à la volonté et au désir sincères de l'humanité de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le monde. Faute de renoncer à cette attitude, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne feraient que continuer de servir les intérêts unilatéraux des États-Unis, leur laissant le loisir de « pêcher en eau trouble », et se mettant ainsi dans l'incapacité de représenter les intérêts et les aspirations véritables des États et des peuples souverains ou d'en défendre la dignité et la souveraineté nationales.

Je voudrais faire brièvement quelques commentaires concernant les observations formulées par le représentant de la Corée du Sud.

L'exercice militaire conjoint, intitulé « Foal Eagle », et l'exercice de préparation, de répétition, d'attaque et d'intégration menés en ce moment même sur le sol sud-coréen par les États-Unis et la Corée du Sud, et qui visent la République populaire démocratique de Corée, me sont que les prémices à une nouvelle guerre de Corée.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par l'ampleur et la frénésie de la course à la guerre nucléaire – une guerre d'élimination de la République populaire démocratique de Corée orchestrée par les États-Unis en marge de la guerre iraquienne. Il est de plus en plus clair, en effet, que si les États-Unis réussissent à envahir l'Iraq, ils déclencheront une nouvelle guerre d'agression sur la péninsule coréenne ou du moins qu'ils déplaceront le théâtre de la guerre contre le terrorisme dans les rues mêmes de la péninsule coréenne, envahissant ainsi la République populaire démocratique de Corée après avoir occupé l'Iraq. À cet égard, les exercices militaires à grande échelle qui se déroulent en ce moment pourraient bien, d'un instant à l'autre, se transformer en guerre véritable.

En ce début de nouveau siècle et à la suite des incidents du 11 septembre, l'administration Bush a fait

d'une stratégie antiterroriste sa stratégie militaire pour le XXI^e siècle. L'Afghanistan en a constitué le lever de rideau, et l'Iraq le deuxième acte. À n'en pas douter, le troisième acte se déroulera dans la péninsule coréenne, mais cette administration doit bien comprendre que la République populaire démocratique de Corée n'est ni l'Afghanistan, ni l'Iraq.

La Corée du Sud devrait bien peser les conséquences d'actes de trahison comme ceux que dénotent leur acharnement à faire marche arrière quant à l'application de la Déclaration conjointe du 15 juin et leur tentative de s'allier à des groupes de forces étrangères dans l'espoir de réprimer les Coréens par la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que je respecte entièrement leurs positions, mais que la règle veut néanmoins que le premier droit de réponse soit limité à cinq minutes et le second à trois minutes. Il conviendrait de garder cette règle à l'esprit lorsque nous poursuivrons demain notre débat.

La séance est levée à 17 h 50.